

Fiche de données de sécurité

Ink pack /Sub cartridge (Magenta)

IP7-102/IP7-112

OKI DATA INFOTECH CORPORATION

Fiche de données de sécurité

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identifiant du produit Nom de produit : Ink pack /Sub cartridge (Magenta)
Code de produit : IP7-102/IP7-112
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Encre à jet d'encre
- 1.3 Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Nom du fabricant : OKI Data Infotech Corporation
563, Takatsuka-Shinden, Matsudo-shi, Chiba, 270-2222, Japan
Tel:+81-47-391-2349
- Distributeur : OKI Europe Ltd. Wide Format Division
Siemensstrase 9, D-63263 Neu-Isenburg
Germany
+49 (0) 6102 297 400

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

<Règlement (CE) No.1272/2008>

Toxicité aiguë, Catégorie 4

H302: Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë, Catégorie 4

H312: Nocif par contact cutané.

<1999/45/CE >

Nocif

R20/21/22: Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

2.2 Éléments de l'étiquette

<Règlement (CE) No.1272/2008>

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H302 + H312 Nocif en cas d'ingestion ou de contact cu-tané

Conseils de prudence

Prévention:

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Porter des gants de protection/ des vêtements de protection.

Intervention:

P301 + P312 + P330 EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.
P302 + P352 + P312 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

2-Butoxyethyl acetate

2.3 Autres dangers

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

3. Composition/informations sur les composants

Substance/mélange : Mélange

Nom Chimique	Concentration (%)	No.-CAS	No.-CE	Classification (67/548/CEE)	Classification RÈGLEMENT (CE) No.1272/2008
2-Butoxyethyl acetate	85-95	112-07-2	203-933-3	Xn; R20/21/22	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312 Acute Tox. 4; H332

Les autres composantes (inventoriées dans l'Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes – EINECS, le NLP et l'ELINCS) ne sont pas dangereuses selon les directives mentionnées ci-dessus.

4. Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Conseils généraux:	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin. Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.
Protection pour les secouristes :	Les secouristes doivent veiller à se protéger et utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé lorsqu'un risque d'exposition existe.
En cas d'inhalation :	En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
En cas de contact avec la peau :	En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent. Laver les vêtements avant de les remettre. Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutiliser.
En cas de contact avec les yeux :	Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
En cas d'ingestion :	En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir sauf sur instruction du personnel médical. Faire appel à une assistance médicale. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques:	Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané Provoque des lésions oculaires graves.
----------	-----------------------------------------------------------------------------------------

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement :	Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.
--------------	-----------------------------------------------------

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :	Eau pulvérisée Mousse résistant à l'alcool Poudre chimique sèche Dioxyde de carbone (CO ₂)
----------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu. La distance de retour de flamme peut être considérable. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque. Évacuer la zone.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Enlever toute source d'ignition. Utiliser un équipement de protection individuelle. Suivez les conseils de manipulation et les recommandations en matière d'équipement de protection.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Éviter la dispersion (p.ex. par bac de rétention ou barrières à huile). Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles. Enlever avec un absorbant inerte. Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée. Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié. Nettoyer les substances résiduelles du déversement à l'aide d'un absorbant approprié. Des réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable. Les sections 13 et 15 de cette fiche de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les sections: 7, 8, 11, 12 et 13.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique :	Voir les mesures techniques à la section CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.
Ventilation locale/totale :	Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source. N'utiliser que dans une zone équipée d'une ventilation avec extraction d'air antidéflagrante.
Conseils pour une manipulation sans danger :	Éviter le contact avec la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas avaler. Éviter tout contact avec les yeux. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.
Mesures d'hygiène :	S'assurer que des systèmes de rinçage des yeux et des douches de sécurité soient situés à proximité du poste de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs :	Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Conserver hermétiquement fermé. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Précautions pour le stockage en commun :	Ne pas stocker avec les types de produits suivants : Oxydants forts Explosifs Gaz

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) :	Donnée non disponible
----------------------------------	-----------------------

8. Contrôles de l'exposition/Protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle**

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
2-Butoxyethyl acetate	112-07-2	TWA	20 ppm 133 mg/m ³	2000/39/EC
		STEL	50 ppm 333 mg/m ³	2000/39/EC
		VLCT (VLE)	50 ppm 333 mg/m ³	FR VLE
		VME	10 ppm 66,5 mg/m ³	FR VLE

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

2-Butoxyethyl acetate

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 133 mg/m³

Utilisation finale: Travailleurs
 Voies d'exposition: Inhalation
 Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques
 Valeur: 775 mg/m³
 Utilisation finale: Travailleurs
 Voies d'exposition: Inhalation
 Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux
 Valeur: 333 mg/m³
 Utilisation finale: Travailleurs
 Voies d'exposition: Contact avec la peau
 Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
 Valeur: 102 mg/kg p.c./jour
 Utilisation finale: Travailleurs
 Voies d'exposition: Contact avec la peau
 Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques
 Valeur: 102 mg/kg p.c./jour
 Utilisation finale: Consommateurs
 Voies d'exposition: Inhalation
 Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
 Valeur: 67 mg/m³
 Utilisation finale: Consommateurs
 Voies d'exposition: Inhalation
 Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques
 Valeur: 499 mg/m³
 Utilisation finale: Consommateurs
 Voies d'exposition: Inhalation
 Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux
 Valeur: 166 mg/m³
 Utilisation finale: Consommateurs
 Voies d'exposition: Contact avec la peau
 Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
 Valeur: 36 mg/kg p.c./jour
 Utilisation finale: Consommateurs
 Voies d'exposition: Contact avec la peau
 Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques
 Valeur: 27 mg/kg p.c./jour
 Utilisation finale: Consommateurs
 Voies d'exposition: Ingestion
 Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
 Valeur: 4,3 mg/kg p.c./jour
 Utilisation finale: Consommateurs
 Voies d'exposition: Ingestion
 Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques
 Valeur: 18 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

2-Butoxyethyl acetate

Eau douce
 Valeur: 0,304 mg/l
 Eau de mer
 Valeur: 0,0304 mg/l
 Utilisation/rejet intermittent(e)
 Valeur: 0,56 mg/l
 Station de traitement des eaux usées
 Valeur: 90 mg/l
 Sédiment d'eau douce
 Valeur: 2,03 mg/kg
 Sédiment marin
 Valeur: 0,203 mg/kg
 Sol
 Valeur: 0,68 mg/kg

Oral(e)
Valeur: 0,06 g/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.
Réduire au minimum les concentrations d'exposition au travail
N'utiliser que dans une zone équipée d'une ventilation avec extraction d'air antidéflagrante.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux:

Porter les équipements de protection individuelle suivants:
Des lunettes de protection résistant aux produits chimiques doivent être portées.
En cas de risque d'éclaboussures, porter:
Écran facial

Protection des mains

Matériel:

Caoutchouc nitrile
caoutchouc butyle

Remarques:

Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Le temps de pénétration n'a pas été déterminé pour le produit. Changer souvent de gants! Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur la résistance aux produits chimiques des gants de protection indiqués ci-dessus. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Protection de la peau et du corps :

Choisissez des vêtements de protection appropriés sur base des données de résistance chimique et d'une évaluation du potentiel d'exposition locale
Porter les équipements de protection individuelle suivants:
Tenue de protection antistatique ignifuge.
Il est important d'éviter tout contact avec la peau en utilisant des vêtements de protection imperméables (gants, tabliers, bottes, etc.)

Protection respiratoire:

Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.

Filtre de type :

Type de vapeur organique (A)

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	liquide
Couleur:	rouge
Odeur:	légère
Seuil olfactif:	Donnée non disponible
pH:	Donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation :	Donnée non disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Donnée non disponible
Point d'éclair:	73 °C

	Méthode: Creuset fermé Cleveland
Taux d'évaporation:	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure:	Donnée non disponible
Pression de vapeur:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative:	Donnée non disponible
Densité	0.96-1.1g/cm ³ (25°C)
Solubilité(s) Hydrosolubilité	Donnée non disponible
Coefficient de partage: noctanol/eau	Non applicable
Température d'autoinflammabilité :	Donnée non disponible
Décomposition thermique :	Donnée non disponible
Viscosité, dynamique	Donnée non disponible
Propriétés explosives :	Non explosif
Propriétés comburantes :	La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Liquide combustible.
Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Peut réagir avec les agents oxydants forts.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter: Oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies
d'exposition probables : Inhalation
Contact avec la peau
Ingestion
Contact avec les yeux

Toxicité aiguë	Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané
<2-Butoxyethyl acetate>	
Toxicité aiguë par voie orale:	DL50 (Rat): 1.880 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation:	Estimation de la toxicité aiguë: 20 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur Méthode: Avis d'expert Remarques: Basé sur la classification harmonisée du règlement UE 1272/2008, Annexe VI
Toxicité aiguë par voie cutanée	DL50 (Lapin): 1.500 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée:	Non classé sur la base des informations disponibles.
<2-Butoxyethyl acetate>	
Espèce:	Lapin
Résultat:	Pas d'irritation de la peau
Lésions oculaires graves/irritation oculaire :	Provoque des lésions oculaires graves.
<2-Butoxyethyl acetate>	
Espèce:	Lapin
Résultat:	Pas d'irritation des yeux
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	
Sensibilisation cutanée:	Non classé sur la base des informations disponibles.
Sensibilisation respiratoire:	Non classé sur la base des informations disponibles.
<2-Butoxyethyl acetate>	
Type de Test:	Test de Buehler
Voies d'exposition:	Contact avec la peau
Espèce:	Cochon d'Inde
Résultat:	négatif
Mutagenicité sur les cellules germinales	Non classé sur la base des informations disponibles.
<2-Butoxyethyl acetate>	
Génotoxicité in vitro:	Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères Résultat: négatif Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Cancérogénicité	Non classé sur la base des informations disponibles.
<2-Butoxyethyl acetate>	
Espèce:	Rat
Voie d'application:	Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition:	2 années
Résultat:	négatif
Remarques:	Selon les données provenant de composants similaires
Toxicité pour la reproduction	Non classé sur la base des informations disponibles.
<2-Butoxyethyl acetate>	

Effets sur la fertilité Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux générations
Espèce: Souris
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Incidences sur le développement du foetus : Type de Test: Développement embryo-foetal
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité à dose répétée

<2-Butoxyethyl acetate>

Espèce: Rat, mâle
NOAEL: < 69 mg/kg
Voie d'application: Ingestion
Durée d'exposition: 90 d

Toxicité par aspiration Non classé sur la base des informations disponibles.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

<2-Butoxyethyl acetate>

Toxicité pour les poissons: CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 28 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 28 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour les algues : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 1.570 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: ISO 8692

Toxicité pour les bactéries: CI50 : 2.800 mg/l
Durée d'exposition: 16 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) EC10: 30,4 mg/l
Durée d'exposition: 7 jr
Espèce: Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)

12.2 Persistance et dégradabilité

<2-Butoxyethyl acetate>

Biodégradabilité: Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 88 %
Durée d'exposition: 28 jr

12.3 Potentiel de bioaccumulation

<2-Butoxyethyl acetate>

Coefficient de partage: n-octanol/eau log Pow: 1,51

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non pertinent

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit:	Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.
Emballages contaminés:	Éliminer comme produit non utilisé. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux :	Non applicable
REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) :	Non applicable
Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone :	Non applicable
Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants :	Non applicable

Seveso II - Directive 2003/105/CE du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 96/82/CE du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Non applicable

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) 84

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16. Autres informations

Texte complet pour phrases R

R20/21/22:Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

Texte complet pour phrase H

H302: Nocif en cas d'ingestion.

H312:Nocif par contact cutané.

H332:Nocif par inhalation.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. Toxicité aiguë

2000/39/EC: Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif

FR VLE: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)

2000/39/EC / TWA: Valeurs limites - huit heures

2000/39/EC / STEL: Limite d'exposition à court terme

FR VLE / VME: Valeur limite de moyenne d'exposition

FR VLE / VLCT Valeurs limites d'exposition à court terme (VLE)

Information supplémentaire

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité

Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.